



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU

DU 10 FEVRIER 2017

Ordre du jour :

- 1) Bilan du concours salle du 10 et 11 décembre 2016.
- 2) Finalisation des commandes pour T-shirts.
- 3) Présentations des concours de cet été (DRE, Départementaux et Ligues).
- 4) Discussion sur le règlement intérieur (quelques modifications à apporter).
- 5) Discussion sur les statuts.
- 6) Questions diverses :
 - i. Demande de remboursement de la part d'une maman.
 - ii. Prêt des arcs sous caution.
 - iii. Sortie Club de l'été prochain.
 - iv. Subvention SOMFY.

Présents : Le président, le vice-président, le secrétaire, La vice-secrétaire, la vice-trésorière, Laurent (responsable du matériel).

Excusé : Le trésorier, Jean-Claude (membre d'honneur).

Ouverture : La séance est ouverte à 18h55.

I) Bilan du concours salle du 10 et 11 décembre 2016.

Au niveau de la tombola :

Les achats de cadeaux représentent un montant de -503,43€.
La vente des cases de tombola représente un montant de +1582,00€.
Le bénéfice fait représente un montant de +1078,57€

Au niveau du concours :

Les achats des cadeaux représentent un montant de -431,17€.
L'achat des blasons représente un montant de -48,00€.
Les inscriptions représentent un montant de +1372,00€.
Le bénéfice fait représente un montant de +892,83€.

Au niveau de la buvette :

Les dépenses (repas arbitres compris) représentent un montant de -290,43€.
Les recettes représentent un montant de +394,58€.
Le bénéfice fait représente un montant de +104,15€.

Le bénéfice total représente un montant de **+2075,55€**.

Il est à noter l'investissement que demande la buvette pour si peu de bénéfice alors qu'une très grande partie de celle-ci nous a été offerte par Carrefour Market de La Roche sur Foron.

Pour la saison prochaine, il y aura peut-être des week-ends en Ardèche comme lot (frère de Jean-Jacques). Il faudra réduire la quantité de soupe et réfléchir à de nouvelles denrées qui rapportent plus tout en étant rapide à servir (quiche, pizza, thé, café, chocolat en gobelet...).

II) Finalisation des commandes pour T-shirts.

Grégory présente les quantités prévus pour les commandes et annonce le début des essayages pour les t-shirts techniques. Toutefois, pour certaines de nos adhérentes, même la taille S est un peu grande. La coupe demandée n'étant que la coupe Homme, Grégory se charge de faire la demande pour avoir en essayage en coupe Femme, les tailles XS, S et M. Il demande aussi si il existe un jaune qui ressort un peu plus pour l'écriture Arc Club Clusien.

La commande pour les vêtements brodés partira dès le début de semaine.

La commande des t-shirts techniques sublimés partira dès que toutes les tailles auront été confirmées.

Est-ce que le club investit dans quelques t-shirts pour de futurs adhérents ?

III) Présentations des concours de cet été (DRE, Départementaux et Ligues).

Les 3 DRE seront cette année encore relativement proches de la Haute-Savoie. La 1^{ère} à Corbas le 14 mai, la 2^{ème} à Voiron le 04 juin et la 3^{ème} à Bourg en Bresse le 25 juin.

Le championnat départemental Fédéral se déroulera à Cluses le 01 et 02 juillet.

Le championnat départemental FITA devrait se dérouler à Annecy (pas de terrain pour le moment).

Le championnat de Ligue Fédéral se déroulera à Lozanne le 17 juin.

Le championnat de Ligue FITA se déroulera à Clermont Ferrand le 01 et 02 juillet.

Le championnat de ligue de Tir en Campagne se déroulera à Givors le 21 mai.

Thones organise la DR Challenge, ce qui veut dire que le concours individuel sera obligatoirement le matin. Idem pour Annemasse qui est support D2.

A noter que sur les calendriers (mis sur le site), Sallanches n'apparaît pas. Leur concours se déroulera le 08 et 09 juillet.

IV) Discussion sur le règlement intérieur (quelques modifications à apporter).

Suite à divers conflits qui alimentent certains clubs de la grande famille du tir à l'arc, le secrétaire demande de revenir sur certains points du règlement intérieur et plus particulièrement sur les distances à partir desquelles, le club envisage un remboursement ou participations des frais engagés. Suite à une discussion entre les membres du bureau présents, il est convenu de modifier ces parties de règlement en changeant les 2,5 heures par 200 kms et les 1,5 heures par 120 kms. Ces modifications doivent être apportées au plus vite et affichées sur le site. Le secrétaire et le responsable du site s'en chargent.

V) Discussion sur les statuts.

Le secrétaire revient une fois de plus sur les statuts et quelques modifications à y apporter. Il faudrait y inscrire que les convocations aux Assemblées Générales doit se faire 15 jours min avant la date de l'AG, ajouter les délais de préavis de chaque membres du bureau, ... Bref, le secrétaire demande de chaque membre se penchent réellement sur le sujet et apporte des modifications éligibles en réunion. De fait, ce sujet sera à l'ordre du jour de l'ensemble des prochaines réunions et ceux jusqu'à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire au mois de septembre pour validation des nouveaux statuts.

VI) Questions diverses.

- Une maman qui ne peut plus assurer le transport de ses enfants jusqu'au club, les soirs de cours, demande si elle peut bénéficier d'un remboursement au prorata du temps restant. Le bureau reste sur sa position, et bien qu'il comprenne la situation de la mère, aucun remboursement ne sera effectué. Le règlement peut se faire en 3 chèques en début de saison au cas où, justement un archer serait démissionnaire dans les 2 premiers mois. Cette saison est démarrée depuis 5 mois passés.
- Le système mis en place la saison dernière, consistant à prêter un arc contre caution aux archers adultes débutants sera renouvelé comme déjà exprimé dans le compte rendu de réunion de bureau du 23 septembre 2016, au paragraphe des questions diverses, point 3.
- Le président annonce que la sortie de club se fera cette saison, les 22 et 23 juillet vers La Mûre en Isère. Ce week-end sera sans tir. Il présente aussi déjà quelques solutions pour les repas (chez Olivier, chez un autre copain, ...) et pour le logement (au Murtel, à l'Alpe du Grand Serre,...). L'hôtel Le Murtel propose soit la nuit et le petit déjeuner pour 44€ par personne, soit la demi-pension pour 60 € par personne avec un menu qui vaut plus que les 16 € d'écart. Il y a aussi la possibilité de la promenade en bateau avec repas.
- Le président annonce aussi que la demande de subvention faite par la vice-secrétaire, auprès de son employeur la SOMFY, a aboutie et que le club a bénéficié d'une somme de 300€.

Clôture de la séance à 21h06.

La date de la prochaine réunion de bureau n'a pas été définie mais elle sera au mois de mars.

Le Secrétaire: G. Turbelin

